

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 152-02**

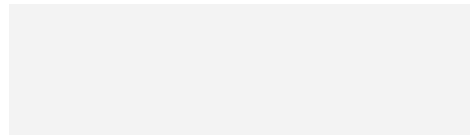
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 152-02            modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des  
règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes

Adoption par le conseil : 5 juillet 2016

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité  
situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute  
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 juillet 2016.



Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe